



Assemblée Générale du 09 février 2024  
PROCES-VERBAL

Le 09 février 2024, les membres du Conseil d'Administration de l'association Ecole d'Arts Martiaux de Courbevoie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, approuvée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire dépositaire d'une procuration. Cette feuille d'émargement figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. VIDAL François, président, assisté de M. ZERATH Maxime, secrétaire, et M. GUISNEL Philippe, trésorier.

7 (sept) membres étaient présents ou représentés. Le nombre de 5 (cinq) membres valant quorum étant atteint, toutes les décisions approuvées lors de la réunion sont considérées validées et prennent effet à partir de ce jour.

Benoit To est représenté par François Vidal.

La séance a été ouverte à 20h15 et l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

Le CA a souhaité, dès cette AG, la présence des membres actifs tels que définis dans les futurs statuts. En revanche les votes et approbations restent exclusivement à la charge du CA.

AG ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 28 juin 2023
- Approbation du compte de résultat au 31/12/2023
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Approbation des tarifs pour la saison 2024/2025
- Election d'un membre du Tai-Chi Chuan au conseil d'administration
- Démission de Christian Tulet du Conseil d'administration et élection de son remplaçant
- Point sur les effectifs et la prochaine brochure
- Information sur Vitaville

AG extraordinaire

- Vote sur la modification des statuts
- Vote sur la modification du règlement intérieur
- Fixation des quotas par section des membres du CA pour l'AG de juin

## AG ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 28 juin 2023

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, le PV de l'AG du 28 juin 2023 est approuvé.

- Approbation du compte de résultat au 31/12/2023

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, le compte de résultat au 31/12/2023 est approuvé.

- Approbation du budget prévisionnel 2024

Demande de subvention 115000 € pour 2024, = 60% du montant des dépenses prévisionnelles. 40 000€ d'avance de trésorerie demandés.

Précisions sur le fonctionnement de la délivrance des subventions, sur la notion d'excédent et de trésorerie, les avances de trésoreries etc...

- Approbation des tarifs pour la saison 2024/2025

Point sur les nouveaux tarifs.

Précision sur les augmentations de 5 / 10€ : contrairement aux adultes et à l'éveil judo, les enfants peuvent toucher des aides pour leur inscription.

Malgré la convention passée avec la ville, refus de la double tarification courbevoisien/non courbevoisien (faible proportion de non-courbevoisiens dans l'asso, 15%, principalement des adultes adhérents depuis très longtemps, anciennement courbevoisiens)

Régis Boulter : proposition d'une simplification de la tarification

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, les tarifs sont approuvés.

- Election d'un membre du Tai-Chi Chuan pour le conseil d'administration

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, Valérie Deslandes est élue au CA.

- Démission de Christian Tulet du Conseil d'administration et élection de son remplaçant

La démission de Christian Tulet est actée.

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, Mathieu Chazeau est élu au CA.

- Point sur les effectifs et la prochaine brochure

Photos demandées **impérativement**.

Baisse chez les enfants ; l'effectif d'adultes se maintiennent et s'améliorent. Réunion de profs + président prévue pour étudier ce sujet.

Action de communication : + 15 personnes se sont inscrites par ce vecteur.

### *Information Vitaville :*

Déplacée au 15 juin, le samedi 9h-19h

Appel à se mobiliser dans chaque section pour pallier l'absence prévisible des profs (Vitaville pendant période scolaire). Influence possible sur la période d'inscription qui arrive plus tôt.

Profs : anticiper dès mai les réinscriptions pour ne pas surcharger Vitaville, propice aux nouvelles inscriptions.

La séance est close à 21h15.

## **AG extraordinaire**

- Vote sur la modification des statuts

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, la modification des statuts est approuvée. Les nouveaux statuts seront traités administrativement et envoyés en préfecture pour enregistrement.

- Vote sur la modification du règlement intérieur

A l'unanimité des membres du CA présents ou représentés, la modification du règlement intérieur est approuvée.

- Fixation des quotas par section des membres du CA pour l'AG de juin (document joint).


La séance est close à 21h55.

*Le président,*



*François Vidal*

*Le trésorier*



*Philippe Guisnel*